Note de synthèse :

L'impact de la COVID-19 sur l'Amérique latine et les Caraïbes

JUILLET 2020

Nations Unies

Résumé

L'Amérique latine et les Caraïbes sont devenues un foyer de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), exacerbé par la faiblesse de la protection sociale, la fragmentation des systèmes de santé et les profondes inégalités. La crise liée à la pandémie de COVID-19 va entraîner la pire récession qu'ait connue la région depuis un siècle, provoquant une contraction de 9,1 % du produit intérieur brut (PIB) régional en 2020[1]. Cela pourrait faire augmenter de 45 millions le nombre de pauvres (et porter ainsi le total à 230 millions) et de 28 millions le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême (et porter ainsi le total à 96 millions), et les exposer ainsi au risque de dénutrition. Dans une région qui a connu un nombre important de crises politiques et de mouvements de protestation en 2019, les inégalités croissantes, l'exclusion et la discrimination dans le contexte de la COVID-19 ont une incidence délétère sur l'exercice des droits humains et la vie démocratique, et risquent même de provoquer des troubles civils si l'on n'y remédie pas.

Avant la pandémie, le modèle de développement de la région se caractérisait déjà par de graves limitations structurelles : de fortes inégalités, des contraintes de balance des paiements et des exportations concentrées dans des secteurs de faible technologie entraînant des crises récurrentes des taux de change et de la dette, une faible croissance, des niveaux élevés d'activité dans le secteur informel et de pauvreté, une vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'une perte de biodiversité. Les indicateurs sociaux négatifs ont été et continuent d'être aggravés par des taux extrêmement élevés d'homicide et de violence fondée sur le genre, y compris les féminicides.

La reprise après la pandémie offre l'occasion de transformer le modèle de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, tout en renforçant la démocratie, en protégeant les droits humains et en soutenant la paix, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le coût des inégalités dans la région est devenu insoutenable. Pour mener la riposte, il est impératif de rééquilibrer le rôle des États, des marchés et de la société civile, de mettre l'accent sur la transparence, de renforcer l'application du principe de responsabilité et l'inclusion, afin de soutenir la démocratie, l'état de droit et la protection et la promotion des droits humains. Il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, de l'instabilité politique et des déplacements

1 Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans la présente note de synthèse proviennent de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

de population. Ces mesures, à leur tour, exigent des contrats sociaux de légitimité et de soutien, une forte détermination à lutter contre la corruption et le crime organisé, ainsi qu'une présence efficace, responsable et réactive de l'État sur tout le territoire. Les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix au cours des trois dernières décennies doivent être préservés et approfondis.

L'égalité est la clé d'un contrôle efficace de la pandémie et d'une reprise économique durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. À court terme, l'égalité contribue à soutenir les revenus et la demande globale. L'accent mis sur l'inclusion sociale fait bouclier contre la montée de la xénophobie et la stigmatisation des groupes marginalisés. La contribution active des jeunes doit être reconnue, soutenue et exploitée. En effet, la tranche d'âge des 15-24 ans représente près de 17 % de la population d'Amérique latine et des Caraïbes[2]. Dans le contexte de la reprise économique, l'égalité est essentielle pour stimuler la croissance et la productivité, à la fois directement, en garantissant l'accès à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et des chances pour tous et toutes, et indirectement, en empêchant la concentration du pouvoir économique et politique qui limite, aliène et déforme les politiques publiques. **En Amérique latine et dans les Caraïbes, reconstruire en mieux signifie reconstruire en instaurant des conditions d'égalité**.

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes doivent s'inscrire au cœur de la riposte : les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie. Très **nombreuses** à travailler dans le secteur informel ou les secteurs les plus touchés, elles ont une moindre capacité à absorber les chocs économiques, alors qu'elles ont à prodiguer plus de soins dans leur foyer, tout en étant davantage exposées à une violence accrue dans une région où les taux de violence fondée sur le genre sont déjà élevés. Tous les efforts doivent être faits pour garantir les droits à part entière des femmes, des filles et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), y compris le droit à une vie exempte de violence, d'exploitation et de discrimination, le droit à la santé et à l'éducation, à l'emploi, à la rémunération et à la protection sociale, ainsi que pour promouvoir leur autonomie économique et leur participation politique.

Les politiques formulées en réponse à la pandémie de COVID-19 doivent nous rapprocher des ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte des droits humains dans les quatre grandes dimensions suivantes :

- *Sociale* : en favorisant l'égalité et la protection sociale universelle, indépendamment du sexe ou du genre, de l'âge, de la race ou de l'appartenance ethnique, de la langue, de la religion, du statut juridique ou migratoire, ou de tout autre statut ou circonstance personnelle ;
- *Économique* : en favorisant la création d'emplois décents soutenus par des capacités technologiques locales renforcées ;
- *Environnementale* : en favorisant la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures ;
- *Politique* : en favorisant la démocratie, l'état de droit, la transparence, l'égalité

2. Organisation des Nations Unies, World Population Prospects 2019, [base de données en ligne] https://population.un.org/wpp.

des genres, la prévention des conflits, l'application du principe de responsabilité, l'accès de la société civile et des populations locales à l'information et leur participation à tous les stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques.

Orientations recommandées pour les politiques de court terme :

- **Envisager des mécanismes visant à assurer des revenus de base d'urgence aux personnes vivant dans la pauvreté, par exemple en leur versant l'équivalent du montant considéré comme le seuil de pauvreté national**[3]**.** Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ces mesures pourraient être complétées, si nécessaire, par des **subventions de lutte contre la faim** pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté[4]**.**

- Le plein accès à l'aide économique et humanitaire et aux services de base devrait être garanti à tous ceux et toutes celles qui en ont besoin, en particulier aux personnes travaillant dans le secteur informel, aux femmes, aux jeunes et aux personnes les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes âgées, les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones, les personnes handicapées, la communauté LGBTI, les personnes déplacées, les migrants, les réfugiés et les minorités, ainsi que les femmes qui ont subi des violences de la part de leur partenaire intime, des violences sexuelles ou d'autres formes de violence fondée sur le genre.

- **Envisager des mesures visant à préserver les compétences et les capacités de gestion et de production** pour permettre à la production de répondre à la demande lorsqu'elle aura repris, y compris des subventions d'urgence aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, en particulier pour couvrir les coûts de main-d'œuvre. Les politiques devraient faciliter l'égalité d'accès aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'aux outils et plateformes y afférents. Dans le cas des grandes entreprises, l'aide financière pourrait être assortie de conditions, comme la protection de l'emploi, l'investissement dans la recherche et le développement, les investissements verts et la non-distribution des dividendes aux actionnaires.

- **La riposte multilatérale internationale immédiate doit également bénéficier aux pays à revenu intermédiaire.** Alors qu'il est déjà aux prises avec des contraintes structurelles, ce groupe, qui comprend la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a été largement exclu des mesures de coopération, telles que les liquidités d'urgence, les financements à des conditions favorables, les exemptions commerciales, le report des paiements au titre du service de la dette et l'aide humanitaire. Ces instruments sont particulièrement urgents pour faire face à la hausse de la dette publique extérieure des petits États insulaires en développement des Caraïbes. Il importe de rendre la dette viable en favorisant une croissance durable et inclusive, et non en imposant une austérité qui paralyse les investissements. Le financement

3. La CEPALC estime que ce seuil est d'environ 140 dollars par mois, en moyenne pour la région
4. La CEPALC estime que le seuil de pauvreté extrême est d'environ 67 dollars par mois, en moyenne pour la région.

international devrait être élargi, notamment par une allocation importante de droits de tirage spéciaux, accompagnée d'initiatives d'allégement de la dette ou de gel de la dette et de mécanismes de financement innovants tels que l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques aux Caraïbes[5].

Orientations recommandées pour reconstruire en instaurant des conditions d'égalité :

- **Mettre en place des systèmes de protection sociale complets**, dotés de régimes de protection sociale remaniés et offrant un accès universel aux services de santé et à l'éducation, sans discrimination et indépendamment du statut juridique ou migratoire des bénéficiaires. Ces systèmes devraient comporter des mesures ciblées visant à protéger les groupes les plus vulnérables.
- Promouvoir **des politiques industrielles et technologiques durables (objectif de développement durable n° 9), y compris** des mesures visant à encourager une croissance à faible intensité de carbone, à offrir des emplois décents aux travailleurs et travailleuses du secteur informel, à favoriser la transition vers les énergies renouvelables, à renforcer les capacités dans le domaine de la santé et des technologies numériques et vertes, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité aux chocs inédits. Les investissements dans la recherche et le développement et la coopération avec les universités, la communauté scientifique et le secteur privé sont essentiels à la résilience et à la reprise.
- Renforcer les systèmes d'imposition progressive qui permettent une meilleure mobilisation des ressources intérieures (objectif de développement durable n°°17), tout en veillant à ce que l'effort fiscal repose sur des taxes destinées à la redistribution et en freinant la fraude et l'évasion fiscales.
- **Préserver les écosystèmes naturels terrestres et maritimes stratégiques, tout en réduisant les inégalités territoriales,** notamment en conservant la biodiversité et des systèmes agricoles et forestiers plus inclusifs axés sur les communautés et les produits locaux et respectueux du droit des peuples autochtones à leurs terres traditionnelles.
- **Promouvoir l'intégration économique** régionale afin de soutenir la diversification de la production, la résilience économique et la coopération régionale en matière de financement de la recherche, des sciences et de la technologie.
- **Renforcer la gouvernance démocratique, l'état de droit, l'application du principe de responsabilité et la transparence**, sur la base d'un contrat social visant à garantir la légitimité, l'inclusivité et l'efficacité des politiques publiques, ainsi que la participation des populations locales et de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes.
- **La durabilité environnementale, sous-tendue par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, devrait constituer la base de la relance de la coopération multilatérale, en particulier dans les pays en développement.**

5. Voir CEPALC, « Debt for Climate Adaptation Swap Initiative for Caribbean SIDS » [en ligne] https://www.cepal.org/sites/default/files/news/ files/19-00814-debt_initiative_flyer-web.pdf.

La reprise économique nécessitera un multilatéralisme et une coopération internationale forts. Les grands défis mondiaux (tels que les changements climatiques, la mobilité humaine, les pandémies ou la lutte contre les flux de capitaux illicites) exigent de nouvelles normes de gouvernance. Une transition juste vers une économie décarbonée, qui dans bien des cas nécessitera des investissements visant à promouvoir des technologies et des activités économiques respectueuses de l'environnement, devrait constituer un élément essentiel de la reprise.

I. Introduction

La pandémie de COVID-19 inflige aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes un énorme choc sanitaire, social et économique, au bilan humain immense. Il est à prévoir qu'elle entraînera une des plus profondes récessions de l'histoire. À une époque où la confiance dans les institutions publiques est déjà au plus bas, les gouvernements ont grand peine à déterminer comment prendre des mesures d'urgence tout en préservant le tissu démocratique, en protégeant les droits humains et en maintenant les acquis de la paix. L'intensité du choc est aggravée par le modèle de développement suivi par la région depuis des décennies. La pandémie a révélé la fragilité de ce modèle, exacerbé les nombreuses inégalités dont il s'assortit et transformé des problèmes chroniques en une crise aiguë exigeant une attention urgente.

La riposte à la pandémie de COVID-19 devrait aller au-delà des mesures d'urgence à court terme et englober un ensemble entièrement nouveau de politiques sanitaires, économiques, sociales et industrielles. La reprise après la pandémie devrait viser à reconstruire en mieux, ce qui implique de reconstruire en instaurant des conditions d'égalité, de redéfinir le modèle de développement pour l'ancrer dans les droits humains et de prendre en compte les questions environnementales, conformément au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont des caractéristiques sociales et économiques qui amplifient la crise, notamment des inégalités particulièrement fortes et persistantes. Même si la plupart des pays de la région sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les inégalités de revenus dans la région signifient qu'une grande partie de la population totale est pauvre ou très vulnérable à la pauvreté. La spécialisation dans des secteurs de faible technologie (à forte intensité de ressources naturelles ou de main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché, ou les deux) produit des déficits répétés du compte courant, qui limitent la croissance et la marge de manœuvre budgétaire. Les émissions par habitant sont, en moyenne, plus faibles que dans d'autres régions, mais les émissions liées au changement d'affectation des terres et à la déforestation sont en hausse. La région est également très vulnérable aux catastrophes naturelles, causées ou aggravées par les changements climatiques, notamment dans les Caraïbes. En outre, les inégalités entre les genres persistent dans la région, avec un faible taux de participation des femmes au marché du travail et une charge de travail non rémunérée trois fois plus importante pour les femmes que pour les hommes.

La pandémie pourrait présenter l'occasion de mener une réflexion collective sur la restructuration du modèle de développement et la réorientation de l'avenir dans quatre directions : i) la mise en place d'un système d'aide sociale complet dans la région, qui soit inclusif et juste et tienne compte des questions de genre ; ii) la transformation des modes de production par le renforcement des capacités technologiques nationales, en particulier dans le secteur du numérique et celui de l'énergie verte, et par la promotion d'une croissance décarbonée ; iii) la protection de l'environnement et de l'intégrité des écosystèmes essentiels ; iv) le renforcement de la démocratie, de la transparence et de l'application du principe de responsabilité dans les politiques publiques, axé sur les droits humains. Pareille restructuration offre une feuille de route vers la réalisation des objectifs de développement durable : elle permettrait de faire progresser la durabilité et l'emploi (un travail décent pour tous et toutes) de façon harmonisée, dans un processus de renforcement mutuel.

La riposte à la crise et les politiques visant à reconstruire en mieux doivent être ancrées dans l'égalité et la démocratie. L'État et ses institutions ayant un rôle crucial dans la riposte et la relance, ils ont besoin d'un degré élevé de légitimité et de soutien politique ainsi que de la participation active de la société civile, des organisations de femmes et de défense des droits humains. Les conflits sociaux s'intensifiant, la reconstruction exige un nouveau contrat social qui protège les droits fondamentaux, fasse respecter l'état de droit et garantisse la protection sociale universelle et la résilience économique.

II. La pandémie de COVID-19 provoque la pire crise sanitaire, économique, sociale et humanitaire que la région ait connue depuis un siècle

A. Conséquences sanitaires

1. L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES SONT DEVENUES UN FOYER DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes affichent des chiffres parmi les plus élevés au monde, en termes absolus et par habitant. Dotés de systèmes de santé fragmentés et inégaux, ils ne sont guère préparés pour faire face à une crise sanitaire et humaine de cette ampleur. La participation aux régimes d'assurance maladie est faible[6]. Le manque d'accès à des soins de santé et à des informations de qualité est particulièrement aigu dans les zones rurales et reculées, et touche particulièrement les populations autochtones. L'absence d'approche interculturelle englobant les langues et les coutumes autochtones est un autre obstacle à l'accès des populations autochtones aux services sanitaires, qui sont essentiels, entre autres, pour la santé sexuelle et procréative des femmes autochtones[7].

La transmission urbaine du virus est particulièrement préoccupante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sont la région en développement la plus urbanisée du monde. En effet, 80 % de la population de la région vit dans les villes et 17 % est concentrée dans six mégalopoles dont les populations respectives comptent plus de 10 millions d'habitants[8]. Les villes d'Amérique latine et des Caraïbes sont marquées par les inégalités, un citadin sur cinq de la région vivant dans des bidonvilles[9], où la surpopulation et le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement augmentent le risque de contagion.

La région est tributaire des importations extrarégionales de produits médicaux

6. La participation des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant un emploi n'était que de 57,3 % en 2016. Dans le décile des revenus les plus pauvres, cette couverture n'était que de 34,2 %.
7. Sur l'infrastructure sanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, voir les données de l'Observatoire mondial de la Santé (https://www.who.int/gho/database/fr/) et « Core Indicators 2019: Health Trends in the Americas » de l'Organisation panaméricaine de la santé.
8. Organisation des Nations Unies, *World Urbanization Prospects: Highlights*, Division de la population, New York, 2019.
9. Observatoire urbain mondial, https://unhabitat.org/guo.

essentiels au traitement de la COVID-19, moins de 4 % des importations provenant de la région elle-même[10]. La coopération internationale demeure indispensable à la lutte contre la COVID-19. La résolution 74/274 de l'Assemblée générale, qui vise à garantir l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical nécessaires pour faire face à la COVID-19, représente une étape importante à cet égard.

2. RIPOSTE À LA CRISE SANITAIRE

Les pouvoirs publics de la région ont réorienté les ressources publiques pour remédier aux carences des services de santé. Les capacités de production ont été adaptées pour répondre à la demande d'approvisionnement qui ne peut être satisfaite par des importations, notamment pour les respirateurs mécaniques et les équipements de protection individuelle.

Orientations recommandées pour surmonter la crise sanitaire

- Garantir l'accès au dépistage et aux soins à tous ceux et celles qui en ont besoin. La protection des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les personnes en déplacement, les communautés autochtones et les personnes âgées, devrait faire l'objet d'une attention particulière, comme expliqué dans la série de notes de synthèse de l'Organisation des Nations Unies. Les soins de santé pour les affections préexistantes telles que le diabète, l'hypertension et le VIH/sida, entre autres, doivent rester accessibles.
- Veiller à ce que les services de santé indispensables pour répondre aux besoins des femmes et filles rescapées de violences, y compris les services de santé sexuelle et reproductive, soient prioritaires et bénéficient de ressources adéquates.
- Envisager de lever des restrictions commerciales, y compris les droits de douane, les sanctions, les quotas et les mesures non tarifaires, qui limitent le déploiement de matériel médical, de médicaments, d'intrants pour la production alimentaire et d'autres biens essentiels à la lutte contre la COVID-19 et ses effets directs sur la santé et le bien-être, comme cela a été demandé aux dirigeants du G20.
- Lors de la reprise, il sera vital d'accroître les investissements dans les systèmes de santé. Pour assurer l'état de préparation du système de santé publique de la région et garantir les droits fondamentaux à la santé, il importe d'offrir un accès et une couverture universels et d'améliorer l'infrastructure sanitaire. Une économie des soins est nécessaire de toute urgence pour réduire le fardeau du travail non rémunéré qui incombe de manière disproportionnée aux femmes[11].
- Identification et prise en charge des personnes et des régions les plus vulnérables en premier lieu, et mesures de réouverture prises au moment opportun. Il est indispensable d'investir dans les tests de dépistage et la recherche des contacts, les mesures de gestion des risques et la transparence de la communication afin de prévenir de nouvelles vagues d'infections.

10. CEPALC, « Restrictions on the export of medical products hamper efforts to contain coronavirus disease (COVID-19) in Latin America and the Caribbean », *COVID-19 Reports*, mai 2020.
11. Banque de données des enquêtes sur les ménages, CEPALC.

B. Impact économique

1. FAITS MARQUANTS DANS LE DOMAINE MACROÉCONOMIQUE ET LE COMMERCE

Lorsque la pandémie a frappé la région, ses économies connaissaient déjà de graves difficultés. Au cours des six années précédentes (2014-2019), la croissance économique avait été la plus faible (0,4 %) enregistrée depuis 1951. En outre, l'espace fiscal s'est contracté et la dette publique a augmenté en Amérique latine, passant d'environ 30 % du PIB durant la période 2009-2011 à plus de 45 % en 2019. Dans les Caraïbes, la dette moyenne était de 68,5 % du PIB en 2019. En raison d'une série de chocs externes, aggravés par des faiblesses et des vulnérabilités structurelles et une forte exposition aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques, certains petits États insulaires en développement des Caraïbes comptent parmi les pays les plus endettés du monde.

Les capacités fiscales dans la région sont limitées et ont une incidence redistributive très faible voire nulle, bien qu'il y ait des variations d'un pays à l'autre. L'espace fiscal limité est fortement corrélé avec la faible imposition et l'impôt régressif. En 2018, les recettes fiscales des administrations publiques de la région représentaient en moyenne 23,1 % du PIB, soit bien moins que la moyenne de 34,3 % du PIB des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La fraude et l'évasion fiscales ainsi que les flux illicites réduisent encore davantage l'espace fiscal. La non-conformité fiscale en Amérique latine représentait 325 milliards de dollars en 2018, soit 6,1 % du PIB.

La CEPALC estime que le PIB pourrait chuter de 9,1 % en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2020. Les facteurs externes de cette situation sont une baisse attendue des exportations (20 %[12]), une diminution des envois de fonds dans la région (d'environ 20 %[13]) et une baisse de la demande dans le secteur du tourisme (au cours des quatre premiers mois de l'année, les arrivées de touristes ont diminué de 35 % en Amérique centrale et du Sud, et de 39 % dans les Caraïbes[14]) (voir figure 1), qui aura un impact particulièrement dur sur les Caraïbes. Les femmes seront grandement concernées, car elles sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans les services d'hébergement et de restauration (elles représentent 60 % des employés), mesure indirecte de l'emploi dans le secteur du tourisme.

Le choc externe est aggravé par un choc interne produit par les mesures d'éloignement et de confinement, qui touchent principalement le secteur des services, et en particulier le secteur informel qui représente une part importante de l'emploi total en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreux travailleurs et travailleuses du secteur informel ont une capacité d'épargne relativement limitée pour faire face aux périodes d'inactivité, et n'ont pas accès à des mécanismes de substitution de revenus

12. Estimations de la CEPALC.
13. Banque mondiale (https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-of-remittances-in-recent-history).
14. Organisation mondiale du tourisme, Baromètre OMT du tourisme mondial et annexe statistique, mise à jour juin 2020.

tels que l'assurance chômage, associée à l'économie formelle. En outre, il est prévisible que le choc aura des répercussions disproportionnées sur les femmes, qui sont surreprésentées dans le secteur informel, l'auto-emploi et le secteur des services (transports, entreprises et services sociaux), qui emploie actuellement 78 % de femmes sur le marché du travail.

FIGURE 1 : CONTRIBUTION DES EXPORTATIONS DE BIENS, DES ENVOIS DE FONDS ET DU TOURISME ET DES VOYAGES AU PIB, 2014-2018[15]
(% du PIB)

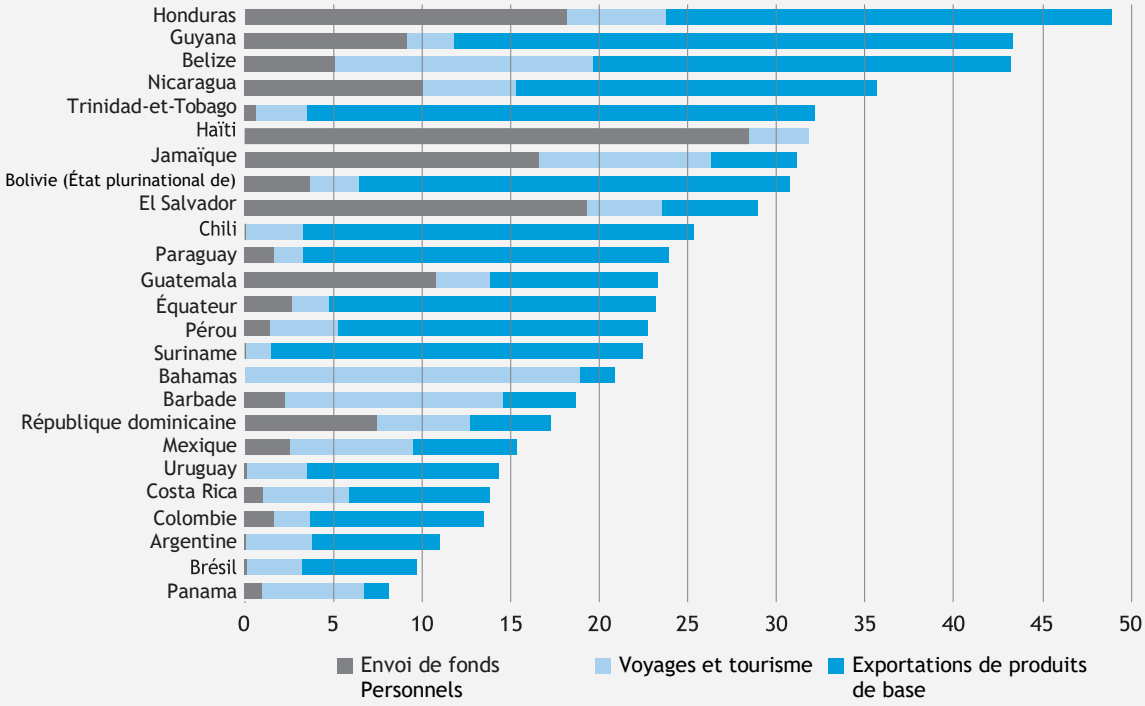

2. RIPOSTE ÉCONOMIQUE

Les politiques nationales de riposte ont visé à accroître les ressources publiques allouées au secteur de la santé, à protéger les ménages (en particulier ceux dans les situations les plus vulnérables), à sauvegarder la capacité de production et l'emploi, et à éviter une crise des liquidités. L'ampleur de l'effort budgétaire a déjà dépassé les mesures de relance mises en œuvre lors de la crise financière mondiale de 2008[16].

3. ORIENTATIONS RECOMMANDÉES POUR LES POLITIQUES DE COURT TERME

- Des politiques macroéconomiques, y compris des politiques fiscales, qui soutiennent la consommation de base des personnes et des ménages et donnent la priorité aux plus vulnérables.
- Des systèmes sanitaires publics plus solides qui, avec les initiatives privées

15. Source : Organisation des Nations Unies, sur la base des données de la Banque mondiale (http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators) et du Conseil mondial pour les voyages et le tourisme (https://wttc.org).
16. CEPALC, « Measuring the impact of COVID-19 with a view to reactivation », *COVID-19 Special Report*, n° 2, 21 avril 2020.

- dans ce secteur, favorisent la redistribution du travail de soins non rémunéré au sein des familles, facilitent la participation des femmes au marché du travail et créent de nouvelles possibilités d'emploi.

- Des systèmes fiscaux renforcés avec des structures fiscales plus progressives, tout en envisageant de nouvelles façons de taxer l'économie numérique et d'améliorer et d'élargir l'ensemble des taxes correctives liées à l'environnement, telles que les taxes sur le carbone, et liées à la santé publique.
- Les autorités monétaires pourraient envisager de promouvoir la stabilité financière en déployant des mesures telles que des interventions sur le marché des devises, des mesures de contrôle des capitaux si nécessaire, un relâchement de la pression sur la demande de dollars grâce à la coopération internationales entre banques centrales nationales, comme les accords de swap (qui ont permis de maintenir la liquidité du dollar pendant la crise financière mondiale), et l'utilisation de droits de tirage spéciaux pour augmenter les réserves. Les liquidités peuvent également être fournies par les banques publiques, y compris les institutions bancaires de développement nationales et multilatérales.
- Envisager des moyens de soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises afin de leur éviter la faillite. Il peut s'agir de mesures telles que des injections directes de liquidités, des transferts de fonds, l'accès au crédit ou la réduction des frais généraux. On peut également envisager des garanties gouvernementales, des interventions directes, la capitalisation, la nationalisation, l'investissement dans la recherche et le développement et les reports d'impôt.

4. ORIENTATIONS RECOMMANDÉES POUR LES POLITIQUES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

- Les dépenses courantes devraient céder la place à des dépenses d'investissement accrues pour une relance efficace, en étroite coordination avec les politiques industrielles, entraînant un effet d'accumulation dans les investissements du secteur privé. Les ratios dette publique sur PIB devraient baisser sous l'effet de la croissance du PIB plutôt que par des réductions des dépenses publiques.
- Lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, et coordination régionale et mondiale des mécanismes d'échange d'informations fiscales et financières.
- Accroître l'investissement public dans les infrastructures sanitaires d'une manière qui soit compatible avec l'objectif de l'accès universel aux soins de santé, conformément à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, adoptée en 2019[17].

- Une forte impulsion en faveur du développement durable pourrait accélérer la reprise économique et réorienter les investissements vers des secteurs sans carbone. Cela peut également contribuer à la réutilisation des capacités industrielles inutilisées. Les investissements dans des infrastructures durables, l'accès à l'eau

17. https://undocs.org/fr/A/RES/74/2.

potable et des services environnementaux qui stimulent l'emploi (comme le reboisement et la restauration des écosystèmes) peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs. Les prix exceptionnellement bas du pétrole offrent l'occasion de retirer les subventions aux combustibles fossiles, tout en prenant des mesures pour atténuer l'impact sur les pauvres.

- Envisager d'investir dans les infrastructures et les services locaux et d'étendre la surface et la qualité des infrastructures de transport non motorisé et des systèmes de transport de masse, y compris l'électrification de la mobilité urbaine.

- Les politiques industrielles et technologiques peuvent jouer un rôle crucial dans le nouveau modèle de développement, notamment pour ce qui est de promouvoir les secteurs décarbonés. L'importance de ces politiques pour la résilience et la croissance s'est accrue dans les circonstances actuelles, en particulier concernant les technologies numériques. La coopération entre les pouvoirs publics nationaux, les universités et les autres acteurs des sciences et technologies, ainsi que les investissements dans la recherche et le développement peuvent être renforcés pour développer les capacités nationales et garantir à tous et toutes le droit de bénéficier des sciences et de leurs applications.

- Les politiques devraient promouvoir une participation véritable des femmes et des jeunes et s'attaquer aux obstacles découlant des préjugés liés au genre dans les secteurs les plus avancés sur le plan technologique et les secteurs nouveaux, notamment la technologie, les articles médicaux et les produits pharmaceutiques.

C. Impact social et humanitaire

1. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS

L'Amérique latine est l'une des régions où les inégalités sont les plus profondes au monde et les différences d'impact de la pandémie de COVID-19 risquent d'aggraver cette situation[18]. La forte baisse de l'activité économique risque de faire monter le taux de chômage de 8,1 % en 2019 à 13,5 % en 2020. Et selon les projections, le taux de pauvreté devrait augmenter de 7,0 points de pourcentage en 2020, pour s'établir à 37,2 %, tandis que l'extrême pauvreté devrait augmenter de 4,5 points de pourcentage, passant de 11,0 % à 15,5 %, ce qui représente 28 millions de personnes supplémentaires dans cette situation.

Les femmes sont surreprésentées dans les foyers pauvres de la région : en 2018, pour 100 hommes âgés de 25 à 59 ans vivant dans la pauvreté, il y avait 113 femmes dans la même situation.

La pandémie exacerbe l'insécurité alimentaire existante causée par les pénuries alimentaires dues à l'environnement, les troubles politiques et la baisse du pouvoir d'achat. L'Amérique latine et les Caraïbes ont vu le nombre de personnes demandant une aide alimentaire presque tripler. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë pourrait passer de 11,7 à 16 millions en 2020 en raison de la pandémie[19]. Haïti et

18. En 2018, le coefficient de Gini de l'Amérique latine était de 0,465, soit le plus élevé de toutes les régions du monde.
19. Programme alimentaire mondial (PAM), *WFP Global Response to COVID-19: June 2020*. Les chiffres de référence et les projections tiennent compte des migrants vénézuéliens en Colombie, en Équateur et au Pérou, qui souffrent d'une insécurité alimentaire modérée ou grave.

le couloir sec d'Amérique centrale sont des zones particulièrement préoccupantes. L'approche de la saison des ouragans dans les Caraïbes présente un risque supplémentaire.

Ces tendances s'accompagnent également d'un creusement des inégalités. Sous l'effet de la pandémie, l'indice d'inégalité de Gini devrait augmenter de 1,1 à 7,8 % dans plusieurs pays de la région. Bien que la région comprenne principalement des pays à revenu intermédiaire, les ménages à revenu moyen représentent une part réduite et vulnérable de la population totale. Au cours des dix dernières années, la tranche de la population ayant des revenus moyens s'est élargie en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui a modifié le paysage social et politique de la région.

FIGURE 2 : POPULATION VIVANT DANS LA PAUVRETÉ ET L'EXTRÊME PAUVRETÉ, 2019 ET 2020 (%)[20]

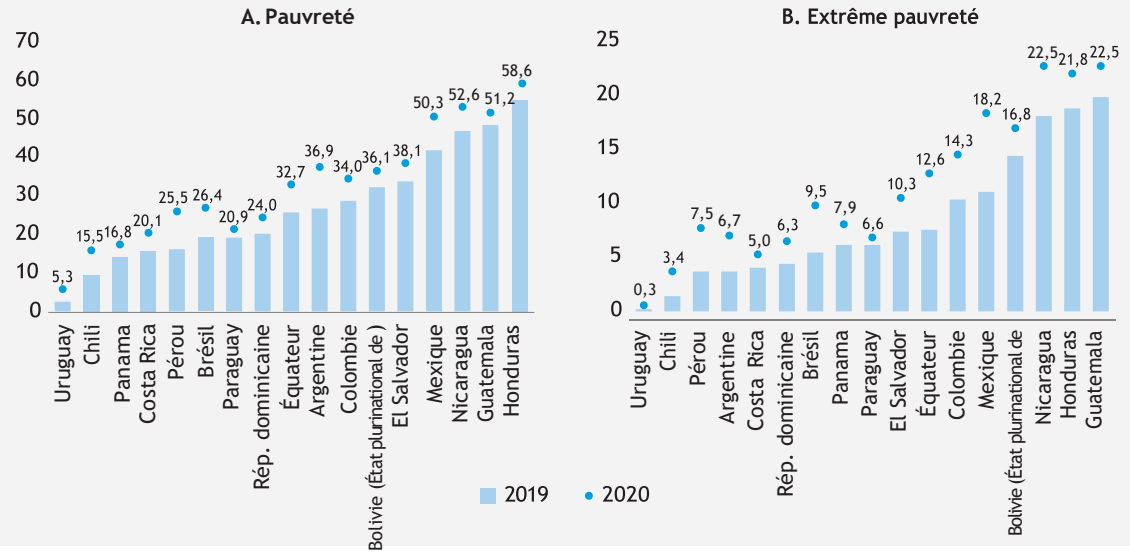

20. Source : CEPALC, Banque de données des enquêtes sur les ménages. Les chiffres concernant 2020 sont des projections. Les effets potentiels des mesures annoncées pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 ne sont pas pris en compte. Les résultats ne reflètent que les conséquences de la détérioration du marché du travail. Si l'on tient compte des répercussions de la baisse des envois de fonds, les effets sont bien pires.

FIGURE 3 : PIB PAR HABITANT, PAR RÉGION, 2018
(dollars des États-Unis aux prix constants de 2010)[21]

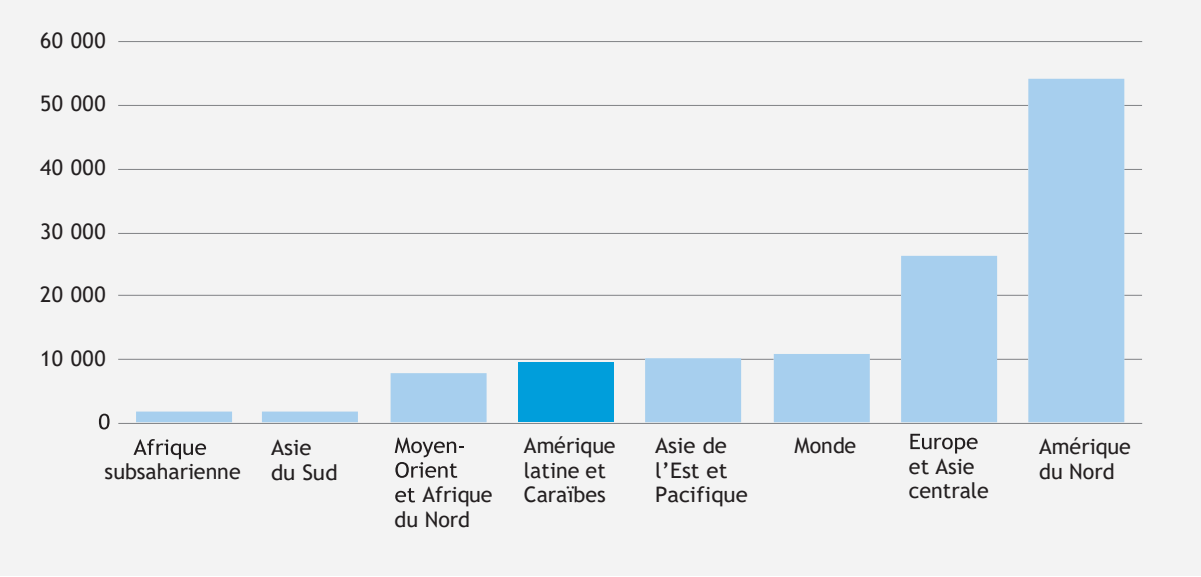

Toutefois, la majeure partie de cette croissance s'est produite dans les strates de la population à revenus faibles et à revenus moyens inférieurs, où les ménages sont très vulnérables aux chocs négatifs et peuvent facilement retomber dans la pauvreté. En 2019, 77 % de la population des pays d'Amérique latine et des Caraïbes entraient dans les catégories de revenu faible ou moyen inférieur (revenu par habitant inférieur au seuil de pauvreté multiplié par trois) et n'avaient pas d'épargne permettant de résister à une crise.

21. Source : CEPALC, sur la base des données de la Banque mondiale : http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators.

FIGURE 4 : AMÉRIQUE LATINE : PART DE LA POPULATION ET REVENU ANNUEL MOYEN PAR HABITANT, PAR TRANCHE DE REVENU, 2017

(Pourcentages et dollars des États-Unis aux prix constants de 2010)[22]

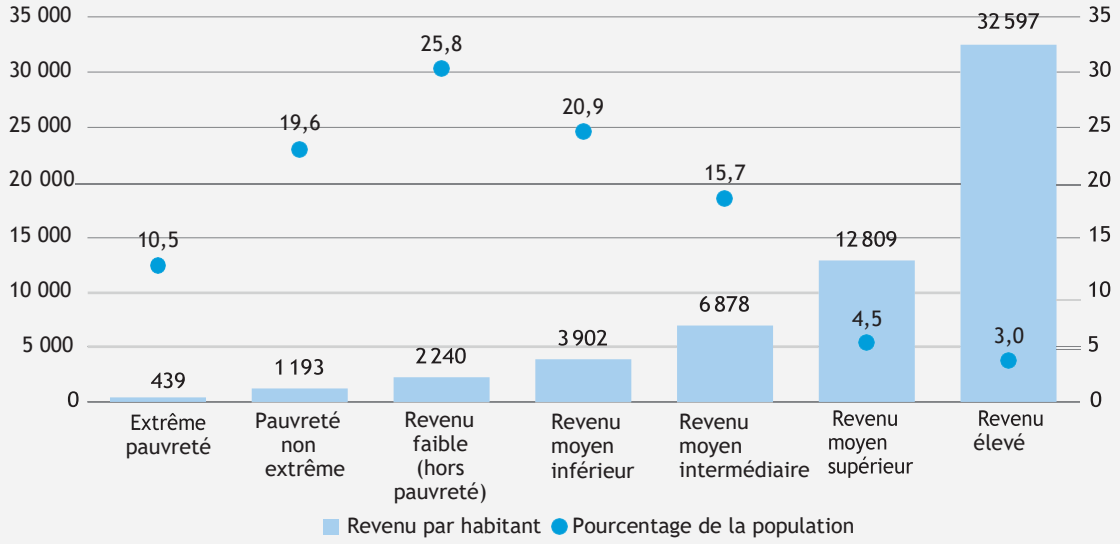

2. LES POPULATIONS LES PLUS TOUCHÉES

La pandémie a des répercussions sanitaires et socio-économiques asymétriques selon l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le statut migratoire et le statut de réfugié, entre autres facteurs. Dans toute la région, on constate une intensification de la stigmatisation, de la discrimination et des discours de haine à l'encontre des minorités, du personnel sanitaire et des personnes soupçonnées d'être porteuses du virus. Les politiques publiques doivent viser à remédier à ces asymétries et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination, en se fondant sur les droits humains dans la riposte contre la COVID-19.

Les personnes âgées sont exposées à un risque important de décès et de maladie grave en raison de la COVID-19 (en particulier les personnes âgées de plus de 80 ans, soit environ 2 % de la population de la région). Environ 13 % de la population de la région (85 millions de personnes) est âgée de plus de 60 ans[23].

Les femmes et les filles sont très durement touchées par la pandémie. Les femmes consacrent chaque jour trois fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés, soit entre 22 et 42 heures par semaine avant la crise. Malgré la présence plus importante des femmes en première ligne de la crise (elles représentent 72,8 % des personnes employées dans le secteur des soins de santé), leurs revenus dans ce secteur sont de 25 % inférieurs à ceux de leurs homologues masculins. Le confinement, la fermeture des écoles et les membres malades dans les familles ont imposé des fardeaux

22. Source : CEPALC. La figure comporte des chiffres concernant 18 pays : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.
23. Organisation des Nations Unies, World Population Prospects 2019, [base de données en ligne] https://population.un.org/wpp.

supplémentaires aux femmes, qui sont les principales dispensatrices de soins.

La violence domestique, le féminicide et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre se sont multipliés. Le nombre d'appels reçus par les lignes d'urgence pour les femmes au Chili et au Mexique, par exemple, aurait augmenté de plus de 50 %[24]. Il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence domestique contre les femmes et les filles.

Les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine (10 % et 21 % de la population de la région, respectivement) sont également touchés de manière disproportionnée, en raison de la détérioration de leurs conditions socioéconomiques par rapport au reste de la population, de l'accès limité à la protection sociale et des niveaux élevés de discrimination sur le marché du travail. Les peuples autochtones sont également plus susceptibles de vivre dans des zones où les services médicaux sont insuffisants et où l'accès aux infrastructures de santé, à l'eau et à l'assainissement est limité. Leur accès à l'information est également limité car ils parlent souvent d'autres langues que les langues officielles ou majoritaires. Les peuples autochtones sont près de trois fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté, avec un accès limité aux ressources[25]. Les communautés qui vivent dans un isolement volontaire sont particulièrement vulnérables, et briser leur isolement par la force pose de graves menaces, notamment pour leur vie et leur santé.

Bien que les enfants et les jeunes aient été épargnés des pires conséquences sanitaires à ce jour, l'éducation a été interrompue dans toute la région, plus de 171 millions d'étudiantes et étudiants en Amérique latine et dans les Caraïbes devant actuellement rester à domicile[26]. Les écoles ont mis en place des systèmes d'enseignement à distance. Les inégalités existantes concernant les moyens matériels d'étudier peuvent aggraver les inégalités dans l'éducation. Les pertes importantes en matière d'apprentissage et de développement du capital humain risquent d'aggraver les inégalités à long terme. La continuité des services centrés sur l'enfant et équitablement accessibles doit être une priorité, comme expliqué dans la note de synthèse de l'ONU sur ce sujet[27].

24. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
25. Organisation des Nations unies, « Indigenous peoples & the COVID-19 pandemic: considerations », Département des affaires économiques et sociales : .
26. Programme des Nations Unies pour le développement.
27. Organisation des Nations Unies, « L'impact de la COVID-19 sur les enfants » (https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/note_de_synthese_-_limpact_de_la_covid-19_sur_les_enfants_0.pdf). UNESCO, « Les filles seront plus durement touchées par les fermetures d'écoles dues au COVID-19 » (https://fr.unesco.org/news/filles-seront-plus-durement-touchees-fermetures-decoles-dues-au-covid-19).

FIGURE 5 : ÉTUDIANTS AYANT ACCÈS À DIFFÉRENTS MOYENS MATÉRIELS D'ÉTUDIER DANS LES TRANCHES DE REVENUS LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS RICHES, 2018 (%)[28]

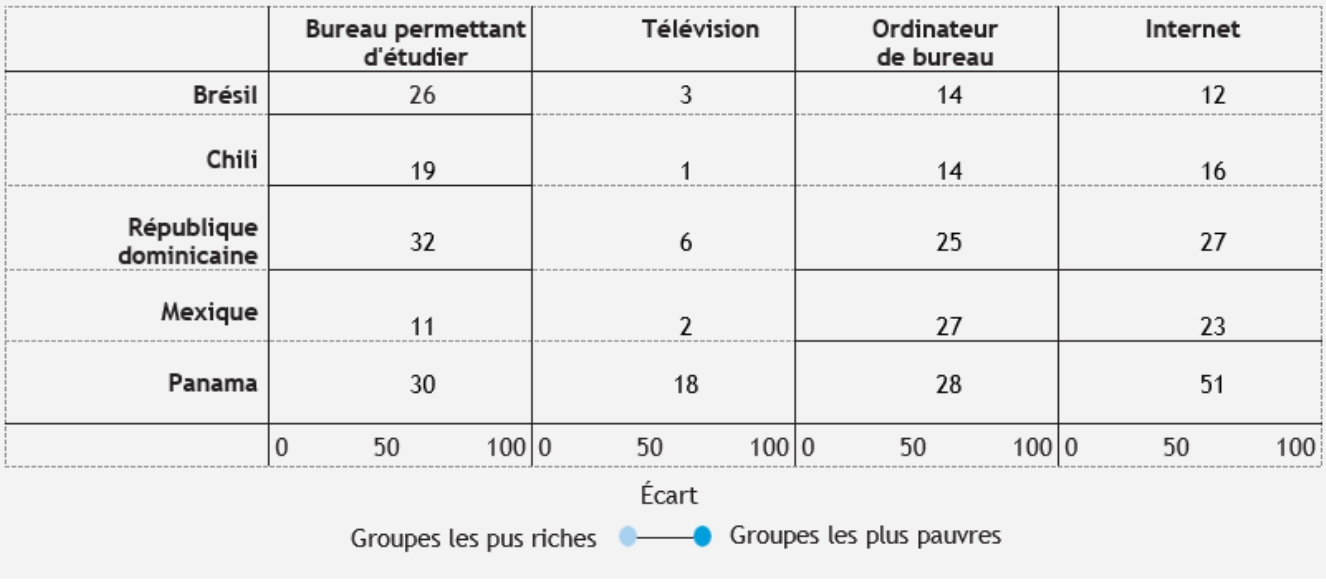

28. Source : PNUD, sur la base du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE, 2018.

Les personnes handicapées, dont le nombre s'élève à 70 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes, sont plus exposées au risque de contracter la COVID-19 et d'avoir un accès insuffisant au diagnostic et aux traitements, en raison du manque d'informations dans des formats accessibles et de la mauvaise accessibilité des établissements de santé[29].

Les sans-abri sont surexposés au risque de contracter le virus en raison de leur manque de logement, de nourriture et d'accès aux services de soins de santé.

La surexposition est également un sujet de préoccupation pour les personnes privées de liberté, en raison du risque élevé d'infection dans des conditions confinées, caractérisées par un surpeuplement alarmant et des améliorations insuffisantes en matière d'assainissement et de services de santé. Malgré certains efforts consentis par les pouvoirs publics pour réduire l'incidence du virus dans les centres de détention et pour permettre des remises en liberté anticipées, des milliers de détenus ont été infectés et des dizaines sont morts.

Les réfugiés et les migrants sont souvent exclus des systèmes nationaux de protection sociale, alors qu'ils font face à des difficultés importantes en matière d'accès aux droits et aux services de base. En outre, la plupart des pays de la région ont déclaré l'état d'urgence et ont partiellement ou complètement fermé les frontières et interdit aux étrangers non-résidents d'entrer sur leur territoire. Les migrants et les réfugiés ont apporté une contribution importante aux pays de destination en tant que travailleuses et travailleurs essentiels dans le secteur de la santé et dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, souvent sans protection sanitaire ou sociale adéquate[30].

Les membres de la communauté LGBTI sont surreprésentés parmi les sans-abri, les groupes vivant dans la pauvreté, la population dont le système immunitaire est affaibli (VIH) et les travailleuses et travailleurs du secteur informel. Leur accès aux services de santé et à l'éducation peut être limité en raison de la stigmatisation et la discrimination, ou des craintes de violence ou d'arrestation. Les membres de la communauté LGBTI sont également plus susceptibles de faire l'objet de discours haineux.

3. MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE

Depuis la mi-mars, les pouvoirs publics de toute la région ont annoncé des mesures de protection sociale en réponse à la chute soudaine des revenus des travailleurs et travailleuses et des ménages, en particulier parmi les populations les plus vulnérables. Au 26 juin 2020, 29 pays de la région avaient adopté 194 mesures de protection sociale pour aider les ménages. Les transferts en espèces et en nature effectués dans 26 pays pour soutenir les familles en situation de pauvreté et de vulnérabilité pendant la crise ont bénéficié à environ 69 millions de ménages (286 millions de personnes, soit 44 % de la population). Les dépenses prévues sur six mois s'élèveront à quelque 69 milliards de dollars, soit environ 1,4 % du PIB pour 2020.

29. Organisation des Nations Unies, Note de synthèse : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19, mai 2020 [en ligne], https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/covid-19_inclusion_du_handicap.pdf.
30. Organisation des Nations Unies, Note de synthèse sur la COVID-19 et les personnes en situation de déplacement, juin 2020 [en ligne], https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_brief_c19_people_on_the_move_french.pdf.

Les pouvoirs publics pourraient envisager des mécanismes visant à assurer des revenus de base d'urgence à toutes les personnes vivant dans la pauvreté. Il pourrait s'agir de verser l'équivalent du montant considéré comme le seuil de pauvreté national. Compte tenu des dépenses effectuées pendant six mois dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté préexistants (0,6 % du PIB) et des transferts d'urgence déjà en cours dans la région (1,4 % du PIB), les dépenses supplémentaires visant à assurer à chaque personne vivant dans la pauvreté un revenu de base équivalent au seuil de pauvreté national pendant six mois s'élèveraient à 1,9 % du PIB (voir figure 6). Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ces mesures pourraient être complétées, si nécessaire, par des subventions de lutte contre la faim pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

TABLEAU 1 : MESURES DE PROTECTION SOCIALE PRISES DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE À LA COVID-19[31]

Transferts de fonds[32]	Transferts en nature	Prestations de services de base	Protection sociale pour les personnes travaillant dans le secteur formel	Autre forme de soutien direct destiné aux personnes ou aux familles
• Nouveaux programmes de transferts en espèces • Élargissement des programmes existants (décaissement anticipé, augmentation des montants des subventions, couverture élargie)	• Nourriture • Médicaments • Masques • Produits de nettoyage	Suspension du paiement des factures voire renonciation au paiement pour les services suivants : • Eau • Électricité • Gaz • Communications (téléphone, Internet, télévision)	• Réduction de l'exposition au virus (télétravail) • Protection des revenus et de l'emploi (assurance chômage, congé de maladie, interdiction de licenciement)	• Allégement fiscal • Arrangements souples pour les prêts et les crédits immobiliers • Contrôle des prix

31. Source : CEPALC.
32. Transferts destinés aux personnes et aux ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité, y compris les travailleuses et travailleurs du secteur informel.

FIGURE 6 : ESTIMATION DU COÛT SUPPLÉMENTAIRE DES TRANSFERTS EN ESPÈCES ÉQUIVALANT AU MONTANT DU SEUIL DE PAUVRETÉ POUR REMÉDIER À L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, PAR DURÉE[33]

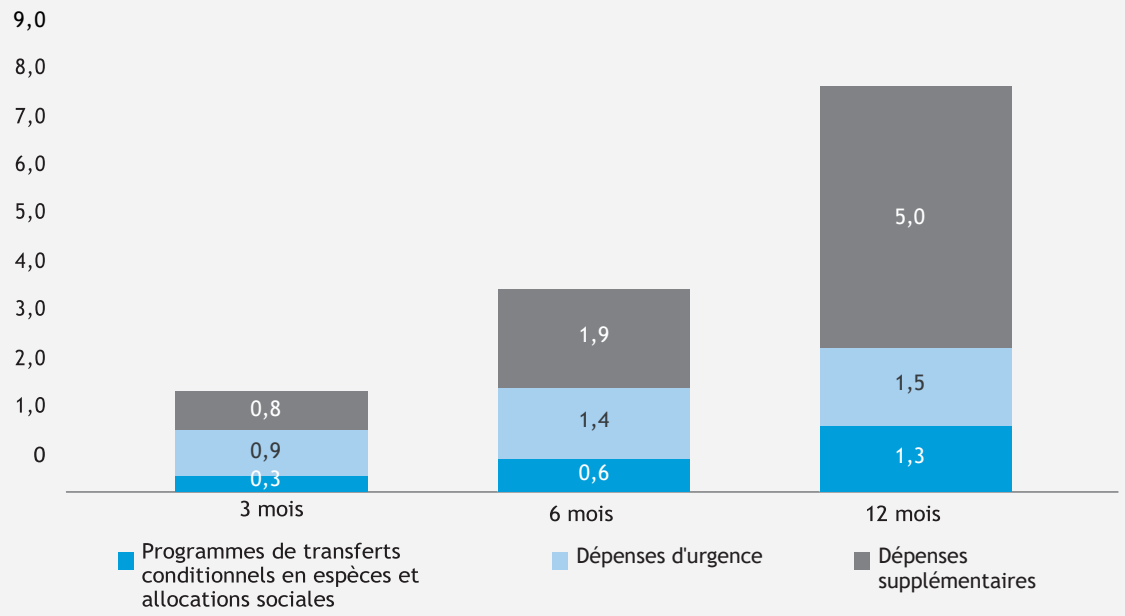

Les gouvernements doivent s'employer en priorité à assurer à tous les enfants et jeunes, en particulier ceux issus des foyers les plus pauvres, un accès continu et égal à l'éducation. Les plateformes numériques pour les étudiants et les enseignants qui ont été mises en place en Colombie, au Costa Rica, au Pérou et dans d'autres pays ont été reconnues comme de bonnes pratiques. Les protocoles qui permettent aux écoles et aux services de garde d'enfants de rouvrir dès que possible et les stratégies visant à réengager les élèves qui ont abandonné leur scolarité sont essentiels, compte tenu du risque que des milliers d'élèves se déscolarisent.

Il convient de redoubler d'efforts pour réduire la surpopulation carcérale. Des mesures pourraient être prises pour prévenir toute nouvelle contagion parmi les détenus, comme la remise en liberté anticipée pour les plus vulnérables (détenus ayant des problèmes de santé sous-jacents ou vivant avec le VIH, femmes enceintes et personnes âgées) ou pour les délinquants présentant peu de risque. Aujourd'hui plus que jamais, la détention préventive devrait être considérée comme une mesure de dernier recours et les gouvernements devraient remettre en liberté toute personne détenue sans base juridique suffisante.

Lorsqu'il convient d'imposer des restrictions à la liberté de mouvement ou d'accès aux territoires nationaux, il importe de le faire dans le respect du droit international des droits de l'homme, du

33. Source : CEPALC. Les pays concernés sont les suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

droit international humanitaire et du droit international des réfugiés, en particulier l'interdiction de la détention arbitraire et de l'expulsion collective et les principes de non-discrimination et de non-refoulement[34]. L'inclusion des migrants et des réfugiés dans les programmes nationaux de riposte à la COVID-19 doit être harmonisée avec les politiques relatives aux visas humanitaires et aux régimes temporaires spéciaux qui garantissent un seuil de protection minimal, ainsi qu'avec les efforts visant à améliorer l'accès à l'asile par des procédures simplifiées ou accélérées de détermination du statut de réfugié.

4. LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE DANS LA RELANCE

- Dans le cadre du remaniement du modèle de développement recherché pendant la reprise, les pays pourraient envisager de s'orienter vers un revenu de base universel permanent et inconditionnel pour subvenir aux besoins fondamentaux. Ce système pourrait être mis en place progressivement, en fonction de la situation de chaque pays. Étant donné l'incidence croissante de la pauvreté chez les enfants, une allocation universelle pour enfants pourrait être une étape appropriée.

- Au cours de la période de relance, il sera essentiel de consolider les systèmes de protection sociale universels, redistributifs et solidaires, reposant sur une approche axée sur les droits humains, afin d'éviter la discrimination ou tout impact disproportionné sur les groupes vulnérables et de garantir un accès adéquat à tous les services de base. Les garanties de bien-être social devraient être définies en fonction des capacités nationales et conformément aux normes internationales[35].

- Il sera également indispensable de développer des programmes d'insertion professionnelle pour la création directe d'emplois décents, en mettant l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables et en visant à améliorer les services publics de base durables sur le plan environnemental (par exemple, l'eau et l'assainissement), les infrastructures communautaires, le logement et les systèmes de soins.

- Lors de l'évaluation des projets sociaux, il convient de prendre en compte les coûts de l'absence d'État-providence en termes de santé physique et mentale, d'éducation, de pertes de productivité et de violence.

D. Impact environnemental

1. LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DEMEURENT PRESSANTES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a été révélatrice du coût du manque de préparation et du peu de cas fait de la communauté scientifique, les enjeux étant encore plus importants dans le contexte des changements climatiques. Cependant, la reprise après la pandémie présente une occasion unique de passer à une relation plus durable entre les humains et la nature. L'Amérique latine et les Caraïbes sont une des régions les plus

34. Organisation des Nations Unies, Note de synthèse sur la COVID-19 et les personnes en situation de déplacement, juin 2020 [en ligne], https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_brief_c19_people_on_the_move_french.pdf.
35. En particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Recommandation nº 202 concernant les socles nationaux de protection sociale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les planchers de protection sociale, le programme régional de développement social inclusif (http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45330/1/S2000094_en.pdf) et le pacte mondial sur les réfugiés (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés / Forum mondial sur les réfugiés, « The role of the global compact on refugees in the international response to the COVID-19 pandemic », juin 2020 [en ligne] https://globalcompactrefugees.org/article/role-global-compact-refugees-international-response-covid-19-pandemic.

hyperdiverses du monde et possèdent un vaste patrimoine naturel. En plus d'abriter 8 des 17 pays hyperdivers du monde, situés dans le bassin Andes-Amazonie et en Mésoamérique, elle possède des écosystèmes uniques, une grande biodiversité marine et deux grandes zones aux cultures diversifiées.

L'Indice Planète Vivante[36] pour l'Amérique latine et les Caraïbes montre une baisse de 89 % de l'abondance des populations d'espèces depuis 1970, la perte la plus spectaculaire de toutes les zones biogéographiques du monde. La déforestation est une cause majeure des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) de la région ; en avril 2020, la déforestation en Amazonie avait augmenté de 64 % par rapport à avril 2019[37].

La déforestation, l'exploitation minière et la surpêche non durables privent les communautés tributaires et vulnérables de leurs moyens de subsistance. Les coûts de l'insuffisance de l'action climatique se font de plus en plus cruellement sentir, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

La législation visant à protéger l'environnement se relâche et la violence contre les défenseurs et défenseuses de l'environnement, y compris ceux qui défendent les peuples, les terres, les territoires et les ressources autochtones, s'est accrue. À mesure que la déréglementation expose de nouveaux territoires et communautés à la déforestation, aux déplacements forcés, à l'extraction de ressources naturelles et à la destruction des écosystèmes, les conflits et les violations des droits humains deviennent plus fréquents. En 2018, sur les 164 meurtres de défenseurs et défenseuses de l'environnement enregistrés dans le monde, dont beaucoup étaient des personnes autochtones, 83 se sont produits dans la région[38].

L'accent mis sur la pandémie ne doit pas autoriser à négliger l'environnement. À l'exception du Suriname et du Chili, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes n'ont pas encore mis à jour leurs contributions déterminées au niveau national (qui devraient être achevées cette année) pour la réduction des émissions de CO_2.

La région dispose d'un outil précieux pour rechercher des solutions axées sur les populations et ancrées dans la nature : l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)[39]. En tant que premier traité régional sur l'environnement visant à préserver le droit des générations présentes et futures à un environnement sain, l'Accord d'Escazú fournit des outils pour répondre aux questions environnementales les plus urgentes. En améliorant l'accès aux données, aux connaissances et aux informations, et en faisant participer les groupes vulnérables, il protège les valeurs fondamentales de la vie démocratique et favorise des politiques publiques adaptées. Lorsque l'Accord entrera en vigueur et sera mis en œuvre, les pays seront mieux armés pour préserver leur patrimoine naturel stratégique grâce à des mesures plus inclusives et plus axées sur les communautés.

36. https://livingplanetindex.org/home/index.
37. Institut national de recherche spatiale, Ministère brésilien des sciences, de la technologie et de l'innovation.
38. Global Witness, *Enemies of the State?: How governments and business silence land and environmental defenders*, Londres, 2019.
39. https://www.cepal.org/en/escazuagreement.

2. ORIENTATIONS RECOMMANDÉES POUR UNE RELANCE INCLUSIVE ET SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Les investissements dans la relance devraient se concentrer sur les infrastructures publiques, telles que les réseaux électriques intelligents, les transports durables, l'assainissement, les villes et les bâtiments intelligents, qui sont à la fois plus inclusifs et plus respectueux de l'environnement. Ces politiques seront au cœur d'une grande avancée en faveur de la durabilité. Une attention particulière pourrait être accordée à la capacité de production inutilisée en raison du choc de l'offre et de la demande.

La pandémie nous a rappelé l'importance des produits et services de première nécessité. Des efforts devraient être faits pour renforcer les réglementations et pour mettre en place l'accès universel à l'eau potable, à l'air pur, à l'assainissement et à un logement adéquat. Pareils investissements rendraient la relance constructive. À court terme, des mesures d'atténuation devraient être adoptées pour renforcer la protection de ces droits fondamentaux.

La relance après la pandémie devrait être le fruit d'une action collective de tous les secteurs de la société, menée dans la transparence, dans le respect du principe de responsabilité et sur la base de partenariats et dialogues avec de multiples parties prenantes. La protection effective des défenseurs et défenseuses de l'environnement est essentielle, ainsi que celle des droits des communautés vivant sur des territoires rognés par les activités extractives prédatrices. La lutte contre la crise ne doit pas être menée au prix d'un relâchement des normes de protection de l'environnement ou des droits humains.

III. Repenser le modèle de développement tout en renforçant la démocratie et les droits humains

A. Plus d'espace pour l'innovation dans la réflexion et les politiques économiques

La reprise après cette pandémie devrait conduire à plus d'égalité, au respect de la nature et de l'environnement et à la défense de la démocratie et des droits humains. L'État a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de la réponse et dans l'évolution vers un nouveau modèle de développement durable, mais la société tout entière doit participer à l'effort. Il n'y a pas de place pour la marginalisation ou la discrimination ; la relance ne sera efficace que si elle est ancrée dans les droits humains et se déroule de façon participative, inclusive et transparente.

B. La nécessité de protéger et de renforcer la démocratie, la transparence et le débat ouvert dans les politiques publiques

La démocratie est relativement récente et âprement gagnée en Amérique latine et dans les Caraïbes, issue de nombreuses transitions réussies à partir de régimes autoritaires.

Cependant, ces dernières années, les citoyennes et citoyens se sont montrés de plus en plus méfiants envers les représentantes et représentants du milieu politique et les institutions, exigeant des gouvernements qu'ils apportent des solutions. Les niveaux élevés d'inégalité et les systèmes de protection sociale faibles ou fragmentés reflètent le passé autoritaire de la région, avec des structures économiques très concentrées, caractérisées par nombre de préjugés et de pratiques discriminatoires contre certains groupes définis par le revenu, le genre, l'âge, la race ou l'appartenance ethnique.

Les inégalités accroissent les risques liés au virus et compromettent la riposte, tout en générant des tensions qui accentuent les conflits politiques et érodent la légitimité des régimes démocratiques.

Les répercussions de la pandémie pourraient poser de nouveaux défis à la démocratie. Tout d'abord, la crise creuse les inégalités et rend plus visibles les différences entre groupes sociaux, ce qui peut renforcer l'impression que la démocratie n'est pas capable de répondre

aux besoins les plus urgents des groupes vulnérables. Ensuite, les mesures temporaires introduites pendant la crise, en particulier celles qui limitent l'exercice des droits humains, peuvent restreindre la participation et la mobilisation de la société civile et ses moyens de demander des comptes aux pouvoirs publics. Les mesures d'urgence peuvent permettre à des groupes d'intérêts puissants d'instrumentaliser la crise et d'imposer des programmes qui ne seraient pas acceptés par la société dans d'autres circonstances. Comme cela est expliqué dans la note de synthèse sur la COVID-19 et les droits humains, il importe que toute mesure de ce type soit proportionnée, limitée dans le temps et transparente.

Ces dernières années, la confiance dans les institutions s'est érodée en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une vague de troubles sociaux s'est soulevée en 2019, assortie de mouvements de protestation dans plusieurs pays de la région. Certaines des mesures préventives visant à enrayer la propagation de la pandémie ont encore alimenté les tensions sociales et déclenché des protestations de citoyens et citoyennes exigeant des services de base. Les allégations de corruption concernant le détournement des fonds d'urgence alloués à la lutte contre la COVID-19 se multiplient déjà.

Il est fait état de groupes armés et d'organisations criminelles qui profitent de la pandémie pour réaffirmer leur contrôle sur certaines zones. La violence en bande organisée a connu une recrudescence, les tensions se sont durcies entre les pays et dans les régions frontalières, et les efforts de consolidation de la paix ont été éclipsés par d'autres priorités liées à COVID-19.

Compte tenu de l'évolution rapide du paysage politique, de l'émergence de nouveaux mouvements sociaux et des effets potentiels de la pandémie sur la gouvernance démocratique, l'Organisation des Nations Unies cherchera de nouveaux moyens de faire progresser les droits humains, l'état de droit, la gouvernance démocratique inclusive et à accroître la participation civique dans la région. La pandémie rend plus urgente la nécessité d'une réflexion à l'échelle continentale sur une conception inédite de la participation politique à l'ère des nouvelles technologies et des mouvements sociaux, associant véritablement les femmes, les jeunes et la société civile.

ORIENTATIONS RECOMMANDÉES

- Les dirigeants politiques et les autres acteurs politiques doivent mettre de côté leurs divergences, éviter la polarisation et travailler ensemble pour riposter à la pandémie et rechercher des accords politiques généraux pour reconstruire en créant des conditions d'égalité. Il convient de promouvoir la participation égale des hommes et des femmes et des personnes les plus concernées aux processus décisionnels.
- Les gouvernements devraient mettre en place des garanties pour s'assurer que les mesures d'urgence sont mises en œuvre dans le respect du cadre juridique et de l'état de droit. Les droits humains doivent être au centre des mesures de riposte de l'État[40]. Les institutions supérieures de contrôle et les mécanismes de surveillance contribuent à identifier les risques potentiels dans les politiques adoptées

40. Organisation des Nations Unies, « La plus haute aspiration - Un appel à l'action en faveur des droits humains », 2020, [en ligne] https://www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/La_plus_haute_aspiration_Un_appel_a_l%27action_en_faveur_des_droits_humains_French.pdf.

appliquées, à améliorer la transparence et à fournir des informations essentielles et des données ventilées sur la base desquelles tenir les pouvoirs publics responsables.

- Afin de promouvoir la transparence et de renforcer l'intégration, les gouvernements devraient prendre l'initiative de publier des informations sur l'épidémie et sur leurs mesures de riposte, dans des formats accessibles et en empruntant de multiples canaux, en exploitant le potentiel des technologies de l'information et des communications, en tenant compte des besoins de certains groupes et des populations vulnérables et à risque, et en protégeant la société civile et les médias.

- Idéalement, les décisions relatives aux élections, y compris la modification des calendriers électoraux et les décisions affectant fondamentalement le processus électoral (y compris la campagne), devraient reposer sur une large consultation. La nécessité d'un processus inclusif et participatif détermine la crédibilité de tout événement électoral.

- La crise sanitaire nous rappelle douloureusement qu'en l'absence de mécanismes de gouvernance urbaine appropriés, notamment le renforcement des capacités locales et la coordination entre les différents niveaux de pouvoirs publics, les zones urbaines de la région ne sont pas préparées à l'intensification des crises liées au climat.

- Dans sa résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties à des conflits armés de prendre part immédiatement à une pause humanitaire durable, de façon à permettre l'acheminement sûr, sans entrave et durable de l'aide vitale. Cette demande s'inscrit dans le prolongement de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, afin de nous concentrer sur notre lutte commune contre la pandémie et de contribuer à instaurer les conditions nécessaires pour aider efficacement les plus vulnérables, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les parties aux conflits armés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont vivement encouragées à donner suite à ces appels.

IV. Multilatéralisme

Il est nécessaire d'accroître l'appui multilatéral et la coopération internationale pour riposter de façon adéquate à la pandémie, les mesures prises à ce jour s'étant avérées insuffisantes pour répondre aux besoins de l'Amérique latine et des Caraïbes. De nombreux pays à revenu intermédiaire de la région n'ont guère accès à des financements à des conditions favorables, mais sont encore aux prises avec d'importantes carences dans leurs moyens de combattre la crise. En outre, l'accès aux marchés des capitaux est devenu de plus en plus difficile, car le volume des capitaux de portefeuille des non-résidents qui sortent des marchés émergents a atteint des niveaux sans précédent. L'importante dépréciation des taux de change enregistrée dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes reflète la gravité de la situation.

Les initiatives des pays développés et des institutions financières internationales en matière de dette et de financement se sont jusqu'à présent concentrées sur les pays à faible revenu.
Il importe que les institutions financières internationales et régionales continuent de travailler à la mise en place de lignes de crédit rapides et à faible coût pour répondre aux besoins de financement d'urgence des pays et pour soutenir toutes les personnes qui en ont besoin, y compris en stimulant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

Pour accroître leur marge de manœuvre budgétaire, les pays très endettés de la région pourraient demander un allègement de leur dette ou un report de leurs paiements auprès des créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux. En outre, d'autres formes de coopération multilatérale sont nécessaires pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que contre le blanchiment d'argent et les flux de capitaux illicites.

Au-delà de l'immobilisation de la dette à court terme, les mécanismes internationaux de restructuration de la dette qui incluent les créanciers privés sont essentiels pour surmonter les problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire. Dans le cadre des mesures de réaménagement de la dette, les créanciers officiels pourraient appliquer les conditions de l'Association internationale de développement à leurs prêts actuels et futurs, en prolongeant les délais de grâce, en allongeant les échéances moyennes et en baissant les taux d'intérêt moyens. Les créanciers pourraient également inclure

systématiquement les éléments pertinents de la situation économique de l'État (concernant les chocs des termes de l'échange, les catastrophes ou d'autres facteurs) pour aider les pays à mieux gérer les chocs futurs. Des mécanismes novateurs, tels que la proposition de la CEPALC d'échanger la dette extérieure des Caraïbes contre des versements annuels à un fonds de résilience, peuvent contribuer à réduire le fardeau de la dette, tout en répondant à d'autres questions urgentes.

Les problèmes de liquidité dans les pays en développement ont été exacerbés par la fuite des capitaux. Dans la situation actuelle, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont besoin d'un meilleur accès au dollar, et ce en coordination avec les prêts à court terme et une large émission de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international, ce qui stimulerait la liquidité internationale et aiderait les pays à mieux faire face au choc externe créé par la pandémie et à en atténuer les effets. Les droits de tirage spéciaux peuvent également servir d'instrument de financement et aider à surmonter les problèmes économiques plus structurels.

Dans une économie qui sera probablement une moins mondialisée à la suite de la pandémie, le renforcement de l'intégration économique régionale, y compris des instruments de coopération financière régionale, pourrait jouer un rôle clé dans le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les années à venir. Les chaînes de valeur régionales basées sur des fournisseurs locaux et nationaux de biens et services, axées sur le rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des femmes entrepreneuses et productrices, pourraient faire partie de plans de relance socioéconomique efficaces. Un marché intégré de 650 millions d'habitants pourrait représenter une importante police d'assurance contre les chocs d'offre ou de demande provenant de l'extérieur de la région.

V. Conclusion

La région fait face à des chocs extraordinaires, qui ont révélé et exacerbé les faiblesses de ses systèmes de protection sociale et de soins de santé. L'une des conséquences du précédent modèle de développement est que ces faiblesses ont affecté de manière disproportionnée les groupes qui étaient déjà dans une situation de plus grande vulnérabilité, tels que les travailleurs et travailleuses du secteur informel, les travailleurs et travailleuses domestiques, les familles monoparentales, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes en situation de handicaps et la communauté LGBTI. Au sein de ces groupes, les femmes sont encore plus désavantagées.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont certes déjà adopté des mesures importantes pour réduire l'impact de la crise, mais il faut aller plus loin. Les politiques mises en place pour stimuler la reprise économique pourraient non seulement permettre d'endiguer la crise mais aussi contribuer à établir un nouveau modèle de développement, fortement ancré dans les droits humains. Le rôle croissant des politiques publiques et les douloureuses leçons tirées de la crise devraient redynamiser les efforts visant à promouvoir un développement durable et inclusif. L'approche consistant à « reconstruire en mieux » recèle cet objectif plus ambitieux qui, en Amérique latine et dans les Caraïbes, appelle également à reconstruire en instaurant des conditions d'égalité. Le remaniement du modèle de développement permettra d'établir une feuille de route pour atteindre les objectifs de développement durable définis dans le Programme 2030.

Les défis à venir exigent des politiques ambitieuses et interdépendantes pour relancer la croissance sur une nouvelle base, à savoir une forte impulsion en faveur de la durabilité. Il est très peu probable que ces politiques puissent être mises en œuvre efficacement dans un contexte politique affligé par des conflits sociaux et politiques, et dans lequel la concentration du pouvoir et les intérêts à court terme prévalent. Il faut au contraire un processus de reprise découlant de vastes accords politiques sur l'ordre public, la transparence, l'état de droit et la démocratie, avec la participation active de la société civile, en particulier des femmes et des groupes marginalisés. Pour parvenir à ces accords, un nouveau contrat social est requis. La recherche de l'égalité et de l'inclusion sociale est essentielle au succès de l'élaboration d'un nouveau contrat social.

Pour assurer la reprise économique des pays, il faut des systèmes de protection sociale complets et inclusifs, la mise en place de politiques industrielles et technologiques permettant de créer des emplois décents à haute productivité, ainsi que les capacités nécessaires à la croissance, à la durabilité et à la résilience. De même, cela nécessite un nouveau regard sur le système fiscal afin de garantir la progressivité et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. La démocratie, l'application du principe de responsabilité et l'état de droit doivent être renforcés, tout comme la présence de l'État, y compris dans les zones contrôlées par des groupes armés et des organisations criminelles. Sur la scène internationale, le pendant de ce nouveau modèle de développement est un multilatéralisme.